



Contesté 1 contravention a 135 euros que je n ai pas commise

Par **Cau**, le **31/12/2016 à 15:33**

bonjour, rnje viens de recevoir 1 contravention de 135 euros pour stationnement genant or ce jour (date et heure de la contravention) je ne me suis jamais rendue a cet endroit .comment le prouver?Je faisais mes courses pour achats de noel, en sachant que sur l avenue ou je reside il y a 1 camera !ai je le droit de visionner les images?rn rnCORDIALEMENT.

Par **Lag0**, le **31/12/2016 à 15:37**

Bonjour, rnLe tarif de 135€ ne correspond pas à une contravention pour stationnement gênant, mais pour stationnement très gênant. Il doit y avoir un souci...

Par **Cau**, le **31/12/2016 à 15:54**

Oui c est noté très gênant pardon!

Par **le semaphore**, le **31/12/2016 à 18:04**

Bonjour rnNon vous ne pouvez pas visionner la camera .rnMais si l'infraction fut verbalisée par vidéo surveillance c'est illégal c'est donc un motif à exciper au tribunal .rnSi le cas (video

verbalisation) la PM fait 2 clichés de la vidéo, montrant l'heure d'arrivée du VL et l'heure de verbalisation .rnToute écrit ou témoignages attestant que le VL était ailleurs à l'heure indiquée sur la contravention est recevable .